

l'ambition et la souplesse qui accompagneraient les modalités des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.

Même si les membres n'ont pas réussi à s'entendre à Cancun sur les questions de Singapour, le Canada reste persuadé qu'on gagnerait à développer des règles multilatérales sur ces quatre questions (voir les sections séparées du présent chapitre).

Les membres de l'OMC à Genève font en sorte de relancer le processus de négociations. Le défi consiste à s'appuyer sur les progrès que les membres ont réalisés à Cancun pour redynamiser le processus, de façon à ce que les négociations s'orientent vers une issue ambitieuse et conforme aux objectifs fixés à Doha.

Le 6 novembre 2003, le gouvernement du Canada a présenté un projet de loi permettant la fabrication et l'exportation de produits pharmaceutiques à moindre coût pour répondre aux problèmes de santé publique qui touchent de nombreux pays en développement et moins développés. Cette initiative fera du Canada le premier membre de l'OMC à mettre en œuvre la décision de l'OMC sur l'accès aux médicaments.

Conclusion

Le Programme de Doha pour le développement porte sur l'ouverture de perspectives de croissance et de prospérité. Le commerce n'est pas, à lui tout seul, un remède universel à tous les maux. Toutefois, les perspectives intérieures de croissance et de prospérité à long terme de tous les pays dépendent de l'aptitude de chacun à profiter des marchés étrangers et à ouvrir les siens. Ces perspectives sont facilitées par l'élaboration de règles commerciales qui confèrent plus de prévisibilité et de stabilité au système d'échanges commerciaux. Le Canada demeure résolument engagé en faveur de la libéralisation des échanges et de l'atteinte d'un résultat qui profitera à tous les membres.

Le Canada va poursuivre ses efforts pour prôner la mise en place d'un système commercial international prévisible et stable, notamment par des initiatives commerciales régionales et bilatérales qui renforcent les efforts multilatéraux fournis au niveau de l'OMC. L'OMC reste la pierre angulaire de la politique commerciale du Canada et le meilleur mécanisme de libéralisation des échanges dont nous disposons. Nous attendons des autres membres de l'OMC qu'ils fassent preuve du même engagement. Seule la libéralisation du commerce multilatéral peut garantir un système équitable pour tous.

Améliorer l'accès aux marchés des produits

ACCÈS AUX MARCHÉS POUR LES PRODUITS NON AGRICOLES

Dans le cadre du Programme de Doha pour le développement de l'OMC, les participants au Groupe de négociation sur l'accès aux marchés des produits non agricoles ont reçu le vaste mandat d'œuvrer en vue de parvenir à un accord visant « à réduire, ou selon qu'il sera approprié, à éliminer les droits de douane [...] en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. » Par produits non agricoles, on entend toute la gamme de produits industriels, y compris les produits de la pêche et de la sylviculture. En 2003, plus de 90 % des exportations mondiales de marchandises étaient des produits non agricoles.

Au cours de la deuxième année de négociations de ce groupe, le Canada a cherché à faire adopter un accord visant à réduire et à consolider les tarifs appliqués non encore consolidés, à réduire les taux consolidés élevés et à les reconsolider à des taux moins élevés, et à étendre l'ampleur du commerce en franchise. Nous avons également continué à préconiser l'élimination des tarifs peu élevés et l'optimisation de l'utilisation de taux *ad valorem* (pourcentage).

Le travail du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés des produits non agricoles reste axé sur les modalités (c.-à-d. les méthodes menant à la libéralisation des échanges). Les modalités envisageables comprennent une approche fondée sur une formule, où les tarifs douaniers seraient réduits selon une formule mathématique; une approche fondée sur le secteur, où les tarifs douaniers sur les biens de certains secteurs seraient éliminés ou harmonisés; et une approche fondée sur l'offre et la demande, où des négociations bilatérales auraient lieu pour des numéros tarifaires ou des groupes de produits spécifiques. La plupart des membres, dont le Canada, semblent plutôt partisans de l'adoption d'une approche fondée sur une formule comme principale approche de la réduction des tarifs douaniers, complétée par d'autres modalités.